

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2015

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

- M. José NODA GONZALEZ, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Irène MAIO, Véronique MOULLET
BOUCHARDY, Edith ZBINDEN DUVILLARD
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Livio LANZA,
Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe

Absents excusés :

- MM. Michel APOTHELOZ, adjoint
- Philippe ELTSCHINGER, conseiller

Procès-verbal :

- Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION D'UN PROJET D'EXPOSITION D'ART AFRICAIN PAR LA FAMILLE SIGAM
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DE L'ADJOINTE
- V. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DE L'ADJOINTE
- VI. RAPPORT DE MADAME NATHALIE HENRIOD SUR SON PROJET DE MOTION CONCERNANT DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A L'ENCOURAGEMENT A LA MOBILITE DOUCE EN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE
- VII. NOMINATION DES PRESIDENT(E) ET VICE-PRESIDENT(E) DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2016
- VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS
- IX. NATURALISATION - Huis-clos -

* * * * *

Le président, Monsieur NODA GONZALEZ, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers, aux membres de la famille SIGAM, ainsi qu'à Monsieur ROCH et les remercie pour leur présence. Il excuse l'absence de Messieurs Michel APOTHELOZ et Philippe ELTSCHINGER.

Le président donne la parole au maire pour que ce dernier puisse présenter le point I de l'ordre du jour.

I. PRESENTATION D'UN PROJET D'EXPOSITION D'ART AFRICAIN PAR LA FAMILLE SIGAM

Le maire souhaite la bienvenue à la famille SIGAM, ainsi qu'à Monsieur Barthélémy ROCH, notre ancien maire. Il précise que la présence de Monsieur ROCH est due au fait que lorsqu'il était en poste, ils avaient reçu la famille SIGAM qui les avait sollicités pour leur présenter leur collection d'art africain, et leur proposer de la mettre à la disposition des habitants de la commune. En effet, cette famille habite notre commune depuis plus de vingt-cinq ans, et pour eux, il s'agit d'un remerciement envers la commune pour tout ce qu'elle a fait pour cette famille. Monsieur ROCH est allé voir leur collection qui est très belle. Le maire rajoute que ce serait un privilège pour la commune de pouvoir mettre à la disposition de ses habitants une telle collection. Il donne la parole à la famille SIGAM pour qu'ils puissent se présenter, et présenter ensuite leur projet. Sont présents ce soir : Mesdames Bansoa, Djata et Messieurs Martin et Nako SIGAM.

Madame Bansoa SIGAM remercie les membres du Conseil municipal de les recevoir ce soir, et remercie Messieurs ROCH et D. NOVELLE pour leur soutien dans ce projet.

Elle informe les conseillers que ce qu'ils aimeraient faire dans la commune est un musée d'art panafricain qui proposerait plusieurs expositions de courte durée (quatre à six semaines) par année, dans les locaux de l'ancienne mairie. Elle parle en sa qualité de chargée de projet de l'Association panafricaine pour l'art (APA). Cette association a été créée en 1991 par ses parents et différentes autres personnes. Durant près de vingt-cinq ans, cette association a mis en place toute une série d'expositions dans différents lieux (ONU, BIT, OMPI, hall central de Balexert, etc.). Le but de cette association est de valoriser et mettre en avant l'art africain, les cultures africaines et les peuples qui ont produit ces sculptures et ces différents objets.

Madame Bansoa SIGAM précise que l'initiateur de ce projet est son papa, le docteur Martin SIGAM. Il a reçu, en juin dernier, le prix d'encouragement de la Croix Rouge Suisse pour la construction d'un hôpital dans son Cameroun natal. Elle rajoute que ce projet était déjà soutenu par la commune sous la forme d'un prêt d'un local pour l'entreposage du matériel récupéré et destiné à cet hôpital. Leur collection, d'environ mille pièces provenant de toute l'Afrique, est estimée à plusieurs millions de francs. De nombreuses pièces sont extrêmement rares. Elle montre des photos de quelques pièces de la collection. En 2013, ils ont organisé une exposition à l'ONU, en présence de la présidente de l'Union africaine.

Pour le moment, ils opèrent sous l'égide de l'APA, mais pour gérer les activités du musée, ils sont en train de créer une Fondation de droit privé suisse pour l'art et le développement. Il y a déjà plusieurs personnalités de différents horizons (artistique, politique, etc.) qui sont engagés dans cette fondation.

20 h. 15 : Arrivée de Madame ZBINDEN DUVILLARD

Monsieur ROCH rajoute que l'idée est de faire deux expositions par année, de même que des soirées de présentation sur un thème particulier pour les habitants de la commune pour les initier à l'art. On pourrait aussi en faire profiter l'école, ce qui donnerait une opportunité aux enfants de découvrir cet art.

Monsieur LANZA demande quelle est la provenance de ces objets. Est-ce les pays qui les lui donnent. Monsieur Martin SIGAM répond que c'est une collection qu'il fait depuis quarante ans et qui continue à grandir. Il a acheté certaines de ses pièces en Suisse, mais jamais à

l'étranger. Madame Djata SIGAM dit qu'un certain nombre de pièces de la collection ont déjà été authentifiées, et ils travaillent actuellement sur l'inventaire complet de la collection.

Monsieur Martin SIGAM aimerait remercier les membres du Conseil municipal de les recevoir ce soir, pour une idée qui paraissait à première vue saugrenue, mais qui pourrait ouvrir des perspectives intéressantes, et aider des personnes à s'ouvrir à l'art africain.

Madame MAIO aimerait savoir si ces expositions seront ouvertes aux personnes qui n'habitent pas la commune, et si elles seront payantes. Madame Djata SIGAM répond que les expositions seront ouvertes à tout le monde, avec un accès préférentiel aux Aériens, et les visites seront effectivement payantes, avec une personne pour la caisse et des heures d'ouverture. Madame Bansoa SIGAM rajoute que lorsqu'ils étaient en discussion pour ce projet, leur but était de s'assurer des locaux sécurisés, et la Fondation prend le reste à sa charge, une fois que tout est en place. Monsieur Martin SIGAM dit qu'il y a encore du travail à faire pour obtenir un bon résultat, et ils ne s'attendent pas à ce que la commune prenne tout en charge.

Madame HENRIOD demande si les objets seront assurés par la Fondation. Madame Djata SIGAM répond positivement

Monsieur NODA GONZALEZ dit qu'il est très impressionné par la qualité des pièces. Etant donné qu'ils ont environ mille pièces, et la grandeur des locaux, il se demande comment ils vont faire pour les exposer. Madame Bansoa SIGAM lui répond qu'ils vont sortir entre quarante et quatre-vingt pièces par exposition, ceci en fonction des thèmes qui seront choisis, et cela permettra également de renouveler chaque exposition. Elle rajoute qu'en fonction de l'intérêt des visiteurs, ils pourraient aussi organiser des conférences/débats pour permettre aux gens d'en savoir plus sur les objets exposés et les rituels qui les entourent.

Monsieur D. NOVELLE remercie la famille SIGAM pour la présentation de leur projet. Il dit que les différentes rencontres qu'ils ont eues avec les membres de l'Exécutif leur ont permis de se rendre compte qu'il y avait un véritable patrimoine culturel, avec une valeur sentimentale et financière au sein du village. C'est un privilège pour la commune d'avoir des personnes comme vous, avec une si belle collection, sur son territoire, et il serait dommage que vous partiez exposer dans une autre commune. Il demande aux conseillers de se souvenir de ce qu'ils ont vu ce soir lorsqu'ils prendront leur décision. Ce point sera renvoyé en commission « Culture et manifestations », et cette dernière remettra son rapport au Conseil municipal.

Madame Djata SIGAM aimerait dire quelques mots de la part de sa famille. Ils ont choisi Aire-la-Ville pour leur projet car c'est la commune qui a accueilli leur famille il y a plus de vingt-cinq ans, et qui l'a aidée au travers de différents projets. C'était aussi l'envie de leurs parents de rendre à Aire-la-Ville ce que la commune leur a donné tout au long de ces années.

Les membres de la famille SIGAM, ainsi que Monsieur ROCH, quittent la séance à 20 h. 30.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Madame MOULLET BOUCHARDY dit qu'il y a une rectification à apporter au point I de l'ordre du jour, à la page 47, 4^{ème} paragraphe. En effet, il ne s'agit pas d'années, mais d'étapes. Monsieur D. NOVELLE la remercie et la remarque sera inscrite au procès-verbal.

Plus aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, Monsieur Y. NOVELLE, absent lors de la dernière séance.**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Monsieur PHILIPP dit que la commission « Culture et manifestations » s'est réunie le mardi 13 octobre 2015 pour parler de l'organisation de la fête de l'Escalade. Cette manifestation, organisée en collaboration avec l'APEALV, l'Aérienne, l'école et la mairie, aura lieu le vendredi 11 décembre 2015, avec un cortège aux flambeaux. Le thème choisi pour cette année est l'espace. Madame HENRIOD dit que Madame MAIO a lancé une bonne idée lors de la commission, à savoir que les conseillers viennent déguisés, comme d'autres associations le font déjà (école, APEALV, Aérienne). Il faut trouver une idée de déguisement.

Monsieur NODA GONZALEZ dit que la commission des finances s'est réunie le lundi 12 octobre 2015 pour préparer le budget 2016. Il en profite pour remercier les membres de la commission et l'Exécutif pour le gros travail qu'ils ont fourni. La commission a étudié le premier projet de budget qui présentait un excédent de charges de CHF 186'687.00. La commission a donc revu toutes les rubriques et est arrivée, à l'unanimité des membres présents, à un excédent de revenus de CHF 313.00. Cette proposition de budget sera étudiée par le Conseil municipal lors de sa séance du mercredi 04 novembre 2015.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour trois communications.

Courriers à diverses sociétés concernant la vitesse dans le village

Le maire informe les conseillers que suite à une interpellation du Conseil municipal lors de sa dernière séance, la mairie a envoyé un courrier aux TPG, ainsi qu'à l'entreprise Truchet, concernant la vitesse excessive des véhicules de leur entreprise respective dans le village.

Création d'une commission des naturalisations

Il informe les conseillers que suite à la proposition qui avait été faite par l'Exécutif lors de la dernière séance du Conseil municipal de créer une commission des naturalisations, un seul conseiller s'est déclaré intéressé à y participer. Ce projet est donc caduc, et la manière de procéder restera la même qu'actuellement.

Points de l'ordre du jour : « Communications et Propositions du maire et des adjoints »

L'Exécutif a décidé que ces deux points n'en feraient, dès la prochaine séance du Conseil municipal, plus qu'un seul. En effet, lorsque le maire ou les adjoints communiquent certaines informations, les conseillers aimeraient pouvoir y répondre ou en débattre, sans pour cela attendre les « Divers ». En rassemblant ces deux points, les conseillers auront ainsi un droit de réponse sur chaque information donnée par les membres de l'Exécutif.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Nouvelle association sur la commune

Elle informe les conseillers qu'il y a une nouvelle association sur le territoire de la commune. Cette dernière fait du modélisme indoor (MIA) dans la salle polyvalente durant la saison d'hiver.

Si quelqu'un est intéressé à aller voir ce qu'ils font, il peut se rendre à la salle polyvalente le samedi 24 octobre 2015 de 09h.00 à 18h.00, avec un apéritif offert à 11h.30.

V. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DE L'ADJOINTE

Le président donne la parole au maire pour trois propositions.

Gravière

Suite à la question qui avait été posée par Monsieur LANZA lors de la précédente séance du Conseil municipal concernant les horaires de travail des gravières, le maire s'est renseigné. Ils travaillent de 06h.30 à 17h.00 en été, et dès le changement d'heure, pour la saison hivernale, ils commenceront à 08h.00. Le maire rajoute qu'ils lui ont dit qu'ils allaient essayer de tenir les horaires le mieux possible.

Travaux sur le giratoire de la route du Moulin-de-la-Ratte

Il informe les conseillers que d'ici trois à quatre semaines, il y aura des travaux sur le giratoire de la route du Moulin-de-la-Ratte / intersection rue du Vieux-Four. Ils vont rétrécir ce giratoire. Ces travaux devraient durer environ deux à trois jours. Les travaux commenceront à 08h.00 le matin, ceci pour éviter que le gros du trafic ne passe pas par le village.

Présentation de la future table du Conseil municipal par Monsieur Yves HABEGGER, Architecte

Le maire rappelle qu'il avait dit aux membres de la commission des bâtiments qu'il leur soumettrait un projet de cette table. Monsieur HABEGGER est présent ce soir pour en parler et présenter une maquette de ladite table. Avant de lui donner la parole, il le remercie pour sa présence.

Monsieur HABEGGER présente son projet. Il explique que c'est une table qui est conçue comme une aile d'avion, à savoir qu'elle est creuse, avec des nervures à l'intérieur. Elle sera faite en deux parties d'un seul tenant, comme deux ailes, et montée sur place. Monsieur HABEGGER présente également aux conseillers une coupe, à une plus grande échelle, d'une tranche de la table. Il précise que les conseillers auront, autour de cette nouvelle table, un peu plus de place pour se mouvoir (environ 85 cm par personne). En ce qui concerne le bois qui sera utilisé pour la table, ils sont encore en réflexion à ce sujet. Ils pensent peut-être à prendre du chêne minéral pour le dessus (couleur assez sombre), et du bouleau pour le dessous, mais rien n'est encore décidé. Monsieur HABEGGER dit également qu'il y aura deux séries de prises encastrées dans la table comprenant des prises électriques, des prises RJ45 et des prises HDMI. En ce qui concerne le prix, Monsieur HABEGGER dit qu'il est d'environ CHF 42'000.00 (CHF 32'000.00 de menuiserie et CHF 10'000.00 de serrurerie).

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur HABEGGER quitte la salle à 21h.00. Les conseillers le remercient pour sa présentation.

Madame RAMBACH n'ayant aucune proposition, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

VI. RAPPORT DE MADAME NATHALIE HENRIOD SUR SON PROJET DE MOTION CONCERNANT DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A L'ENCOURAGEMENT A LA MOBILITE DOUCE EN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le président donne la parole à Madame HENRIOD. Cette dernière explique qu'elle a été invitée à la commission « Environnement, traitement des déchets, TPG et trafic » du 14 septembre 2015 pour présenter son projet de motion, projet qui avait déjà été proposé au Conseil municipal de la dernière législature, lors de sa séance du mois d'avril 2015, et qui avait été renvoyé en commission, pour qu'il soit discuté et approuvé par cette législature. Elle rappelle que le règlement communal demande à ce que les vélos subventionnés par la commune doivent coûter au minimum CHF 1'500.00, et que le concessionnaire doit être agréé New Ride (fabrication suisse). La motion propose que le vélo soit acheté en Suisse, pas forcément à Genève, que le label New Ride soit supprimé, que le prix d'achat soit ramené à CHF 1'000.00 minimum, et que le vélo soit neuf, ceci pour l'obtention d'une subvention communale de CHF 350.00. Elle espère que ces changements vont permettre de toucher plus de personnes sur la commune.

Madame RAMBACH dit qu'ils en ont discuté au niveau de l'Exécutif. Si la motion passe, il faudra mentionner que ces changements ne sont pas rétroactifs, et que le nouveau règlement n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2016. L'Exécutif pense également que c'est une bonne idée d'enlever le label New Ride. Par contre, il trouve que d'abaisser le prix d'achat minimum à CHF 1'000.00 est un peu léger. En effet, avec les deux subventions (communale et cantonale), cela revient à un coût d'achat de CHF 400.00 pour un vélo électrique. Il faudra également mentionner qu'il y a un délai de cinq ans avant de pouvoir prétendre à une nouvelle subvention communale.

Madame HENRIOD est d'accord avec le prix minimum d'achat à CHF 1'500.00.

Monsieur D. NOVELLE soutient Madame RAMBACH dans ses propos. Il rajoute que les vélos électriques trop bon marché ne sont pas forcément d'une très bonne qualité. D'autre part, s'il est décidé de baisser le prix d'achat à CHF 1'000.00, il faut descendre la subvention communale à CHF 200.00.

Madame MOULLET BOUCHARDY dit que d'après l'article qu'elle a lu (remis par Monsieur PHILIPP), les vélos électriques trop bon marché ne sont pas d'une bonne qualité, surtout au niveau des batteries. Elle pense que la motion est une bonne idée, mais elle se pose la question de savoir s'il faut subventionner des vélos si bon marché.

Monsieur CHRISTIN est content que l'Exécutif ait parlé de ces différents points, car de son côté, il avait demandé en commission à ce que cette motion soit votée en plusieurs parties, à savoir : supprimer le label New Ride (il est pour), et diminuer le prix d'achat minimum (il est contre cette diminution à CHF 1'000.00). Pour les autres points, il est d'avis qu'il ne faut rien changer.

Monsieur PHILIPP dit qu'il est un utilisateur de vélo électrique. Il aimerait rappeler que l'idée du vélo électrique est de remplacer la voiture, de même que l'idée de la subvention communale était prévue pour les personnes qui laissent la voiture à la maison, et qui se déplacent en vélo électrique. Pour sa part, un montant minimum d'achat à CHF 1'000.00 n'est pas pensable, car quel que soit le vélo (électrique ou normal) on ne peut pas avoir un vélo de bonne qualité à ce prix-là. Il est d'accord de supprimer le label New Ride, et de garder tous les autres points. Par contre, il pense qu'il faudrait que les gens puissent acheter leur vélo n'importe où en Suisse, et non pas uniquement à Genève. Il supprimerait également tout ce qui concerne les kits.

Mesdames HENRIOD et HOWALD sont d'avis que chaque personne fait des achats selon ses moyens. C'est aussi une bonne occasion pour des familles de pouvoir s'acheter un vélo électrique.

Monsieur CHRISTIN demande s'il y a une mention de limite d'âge pour la subvention dans le règlement. Madame RAMBACH lui répond qu'il est mentionné (Article 2 « Limitation de l'offre ») qu'il faut avoir 12 ans révolus pour pouvoir rouler en vélo électrique.

Monsieur HAMA demande si la subvention est réservée à une personne par famille. Madame RAMBACH lui répond que tout le monde peut obtenir la subvention, elle n'est pas restrictive à une par famille.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président propose de passer au vote de la motion, point par point :

Article 3 « Coût minimal et mode de financement » :

Point 3.1 : Quelles sont les personnes qui désirent que le coût d'achat soit laissé à CHF 1'500.00, comme dans l'ancien règlement ? **9 voix pour, 2 voix contre (Messieurs HAMA et PHILIPP), 0 abstention**

Point 3.2 : Quelles sont les personnes qui désirent que le coût d'achat soit laissé à CHF 1'500.00, comme dans l'ancien règlement ? **9 voix pour, 2 voix contre (Messieurs HAMA et PHILIPP), 0 abstention**

En ce qui concerne les points 3.3, 3.4 et 3.5 relatifs aux kits, il est proposé de les supprimer, les kits ne seront donc plus subventionnés. Qui est pour : **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Article 4 : Lieu d'achat et type de vélo :

Il faut supprimer les kits dans cet article.

Quelles sont les personnes qui désirent que l'on puisse acheter des vélos dans toute la Suisse : **5 voix pour**

Quelles sont les personnes qui désirent que les vélos soient achetés dans un commerce établi dans le canton de Genève : **6 voix pour**

Provenance et fabrication du vélo. Qui désirent supprimer le label « New Ride » ? : **9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Madame MOULLET BOUCHARDY et Monsieur PHILIPP).**

Le règlement communal sera modifié dans ce sens.

VII. NOMINATION DES PRESIDENT(E) ET VICE-PRESIDENT(E) DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2016

Le président donne la parole au maire. Ce dernier informe les conseillers que, comme chaque année à pareille époque, la commune doit renouveler ses président(e), vice-président(e) et suppléants(es) pour les bureaux de vote pour l'année 2016. Il précise qu'il y aura quatre votations l'année prochaine.

Le maire dit que la mairie a déjà contacté les personnes en place cette année, et que pour trois d'entre elles, elles sont d'accord d'être reconduites dans leur fonction respective pour l'année 2016. Ces trois personnes sont les suivantes :

Monsieur Ludovic ZBINDEN	Président
Monsieur Alain JENNY	Suppléant du président
Monsieur Philippe DUPERRIER	Vice-président

Monsieur Vincent BEUX ayant souhaité arrêter sa fonction de vice-président pour la fin de l'année 2015, l'Exécutif propose Monsieur Eric SUESS, habitant de la commune, et qui a répondu favorablement à cette demande. Le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord avec ces nominations. **Tous les membres présents du Conseil municipal approuvent ces quatre nominations.**

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Demande de Monsieur LANZA

Il a été approché par des personnes du village qui lui ont demandé, dès lors que l'on a maintenant une jolie place de la Mairie, si l'on ne pourrait pas y organiser un marché deux

fois par mois, le samedi matin. Le maire propose que cette demande soit renvoyée à la commission « Culture et manifestations », proposition qui est acceptée.

Remarque de Monsieur Y. NOVELLE

Il dit que le petit chemin situé entre le parc de la mairie et les jeux n'est pas éclairé. Etant donné que le parc est éclairé, il demande pour quelles raisons ce chemin ne l'a pas été, et s'il serait possible d'y remédier maintenant. D'autre part, les arbustes qui se trouvent à côté de ce chemin sont très jolis, mais ils empiètent d'environ un mètre sur ce chemin. En ce qui concerne l'empiètement des arbustes, Monsieur D. NOVELLE répond que ce sont des jeunes pousses qui doivent encore s'épanouir. Elles ont déjà été coupées une fois, mais maintenant, il faut les laisser monter. Pour la lumière, le maire dit qu'elle n'a pas été prévue au départ, et que les lumières qui sont sur le bâtiment de la salle polyvalente éclairent un peu ce passage.

Information de Monsieur PHILIPP

Il informe les conseillers que, comme tous les deux ans, la commune accueillera, le dimanche matin 1^{er} novembre 2015 de 10h.00 à 12h.00, l'entraînement de la Course de l'Escalade. Il invite tout le monde à venir aider pour la préparation et/ou pour servir la collation. Il rajoute qu'il est attendu entre deux mille et deux mille cinq cents personnes.

La séance est levée à 21 h. 45.